

## Règlement du concours

## Tirage au sort organisé par le LISER en présence d'un huissier de justice

1. L'établissement public Luxembourg Institute of Socio-Economic Research, ci-après dénommé « LISER » ou « Centre », établi à Maison des Sciences Humaines 11, Porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette/Belval, représenté par ses organes statutaires actuellement en fonction organise un concours relatif à **l'enquête « Logements abordables » au Luxembourg** (ci-après dénommé « Enquête »).
2. La participation au concours débute le 1<sup>er</sup> février et se termine le 31 mars 2023.
3. Le concours est ouvert aux bénéficiaires de la Fondation pour l'accès au logement, du Fonds du Logement et de la Société Nationale d'Habitation Bon Marché, ayant consenti à participer à l'Enquête. Les questionnaires complétés après la date de clôture ne seront pas pris en compte dans le cadre du concours.
4. Les membres du personnel (salariés et indépendants) du Centre qui organise le concours, ainsi que les membres de la famille des personnes précitées, ne peuvent participer au présent concours. Il ne sera attribué qu'un seul lot par famille (même nom, même adresse).
5. Les lots à gagner sont les suivants par famille :
  - 1 x Lot n° 1 : 1 tablette numérique Samsung Galaxy Tab A7 (ou équivalent)
  - 5 x Lot n° 2 : 1 carte cadeau Librairie Ernster d'une valeur de 50 €
  - 4 x Lot n° 3 : 3 entrées au Luxembourg Science Center
6. Un tirage au sort sera réalisé entre le 10 au 14 avril 2023 dans les locaux du LISER par les membres du personnel du Centre qui participent à l'organisation du présent concours en présence d'un huissier de justice. 10 personnes au total sont tirées au sort et déclarées gagnantes à condition de remplir les modalités précitées.  
Dans le cas contraire, un nouveau tirage sera immédiatement réalisé, et ce jusqu'à ce que le lot mis en jeu soit réattribué à une personne remplissant les conditions précitées.  
Les gagnants du concours seront avertis par courrier de leur gain. Il sera alors organisé la récupération du lot dans les locaux du LISER à la Maison des Sciences Humaines 11, Porte des Sciences L-4366 Esch-sur-Alzette/Belval.  
Les gagnants ont jusqu'au 15 mai 2023 pour venir récupérer leur lot. Si à cette date, l'un des gagnants ne s'est pas manifesté, son lot sera affecté au LISER, en tant qu'organisateur et responsable de concours, qui pourra l'utiliser selon son bon vouloir.
7. La participation au concours implique l'adhésion du participant au présent règlement. Le texte complet du règlement est déposé en l'étude des Huissiers de Justice TAPPELLA & NILLES établie au 14-16, rue du Canal ; L-4050 Esch/Alzette et peut être consulté sur le site

## RÈGLEMENT DU CONCOURS ENQUÊTE « LOGEMENT ABORDABLE » AU LUXEMBOURG

[www.tapella-nilles.lu](http://www.tapella-nilles.lu). Il est également publié sur le site de l'enquête (<https://ahouse1.liser.lu>). Le texte complet du règlement sera mis à la disposition des participants lors de leur participation à l'enquête.

8. La participation au concours est gratuite. Il n'est possible d'y participer que de la façon décrite dans le présent règlement.
9. Aucune plainte ne sera acceptée quant à l'organisation du présent concours, sauf faute grave ou intentionnelle du responsable du Centre. De même, la désignation des gagnants ne pourra en aucun cas faire l'objet de contestation, pour quelque raison que ce soit, sauf faute grave ou intentionnelle.
10. Les lots remportés ne peuvent pas être échangés par le LISER contre d'autres produits ou services, ni pour leur contre-valeur en espèces. L'attribution de ces lots ne pourra en aucun cas faire l'objet de contestation, pour quelque raison que ce soit, sauf faute grave ou intentionnelle du responsable du Centre.
11. Le LISER s'engage à respecter la réglementation sur la protection des données en vigueur. Le LISER collecte des données d'identification sur base du consentement des participants à des fins d'inscription et de gestion des participants à la loterie. Le LISER s'engage à utiliser les données à caractère personnel uniquement pour les finalités pour lesquelles il les a collectées et à les conserver confidentielles. Aucune données à caractère personnel ne sont transmises à des organisations tierces. Le LISER s'engage à faciliter l'exercice des droits des personnes concernées par les moyens communiqués au participant à cette fin. Toutes les données collectées aux fins de ce concours seront détruites par LISER à la clôture de la loterie.
12. Toute responsabilité de la part du Centre et de ses organes, employés et mandataires dans le cadre du présent concours, pour n'importe quelle raison légale, est limitée à des cas de fautes intentionnelles et de négligence grave.
13. Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier ou suspendre le concours en raison d'événement majeur rendant impossible la tenue de ce concours. Au cas où certaines clauses seraient ou deviendraient non valables, les autres conditions de participation s'appliquent.
14. Le concours ainsi que toute question relative à l'interprétation de son règlement est soumis à la loi luxembourgeoise et relève de la compétence des tribunaux Luxembourgeois.